

Distr.  
LIMITEE

A/CONF.162/L.4/Rev.1  
3 mai 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Genève, 19 avril 1993  
Point 8 de l'ordre du jour

ELABORATION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION SUR LES PRIVILEGES  
ET HYPOTHEQUES MARITIMES

Projet d'Acte final de la Conférence Nations Unies/Organisation maritime  
internationale de plénipotentiaires pour l'élaboration  
d'une convention sur les privilèges et hypothèques maritimes  
établi par le secrétariat de la Conférence

1. Par sa résolution 46/213, du 20 décembre 1991, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé qu'une Conférence de plénipotentiaires, organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation maritime internationale, devrait être convoquée pour examiner un projet de convention et mettre au point une convention sur les privilèges et hypothèques maritimes.
2. La Conférence Nations Unies/Organisation maritime internationale de plénipotentiaires pour l'élaboration d'une convention sur les privilèges et hypothèques maritimes a été convoquée à Genève, du 19 avril au 6 mai 1993.
3. Les représentants des Etats ci-après ont participé à la Conférence :  
Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie,

page 2

Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Kenya, Koweït, Lettonie, Libéria, Madagascar, Maroc, Maurice, Mexique, Nigéria, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela.

4. Hong Kong, membre associé de l'Organisation maritime internationale, était représenté par un observateur.

5. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées par un observateur : Organisation internationale du Travail, Organisation météorologique mondiale.

6. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés par un observateur : Commission des Communautés européennes, Ligue des Etats arabes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de l'unité africaine.

7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées par un observateur : Association des compagnies nationales de navigation maritime, Association internationale des approvisionneurs de navires, Association internationale des ports, Association latino-américaine pour le droit de la navigation et le droit de la mer, Chambre de commerce internationale, Chambre internationale de la marine marchande, Comité maritime international, Confédération internationale des syndicats libres, Conseil maritime international et baltique, Instituto Iberoamericano de Derecho Marítimo.

8. Les organes suivants ont été constitués par la Conférence :

Bureau

Président : M. W. Müller (Suisse)

Vice-Présidents : Brésil, Canada, Chine, Danemark, Indonésie, Libéria et Pologne

Président de la Grande Commission : M. G.G. Ivanov (Fédération de Russie)

Rapporteur général : M. Domingo Nicolás Rotondaro (Argentine)

Grande Commission

Président : M. G.G. Ivanov (Fédération de Russie)

Vice-Président/Rapporteur : M. J.E. de Boer (Pays-Bas)

Comité de rédaction

Présidente : Mme B. Czerwenka (Allemagne)

Composition de base : Algérie, Allemagne, Argentine, Chine, Côte d'Ivoire, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Indonésie, Mexique, Nigéria, Norvège, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Commission de vérification des pouvoirs

Président : M. Daniel D.C. Don Nanjira (Kenya)

Membres : Argentine, Australie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ghana, Inde, Kenya et Venezuela.

9. Les membres du secrétariat de la Conférence étaient les suivants : le Secrétaire général de la CNUCED, M. K.K.S. Dadzie; le Secrétaire général de l'OMI, M. W.A. O'Neil; Secrétaire exécutif, M. A. Bouayad, Directeur de la Division du développement des services de la CNUCED, puis M. R. Vogel, Directeur adjoint; Secrétaire exécutif adjoint, M. E.M. Göransson, directeur de la Division des affaires juridiques et des relations extérieures de l'OMI; Mme Monica N. Mbanefo, Premier Directeur adjoint de l'OMI; M. Agustin Blanco-Bazan, juriste principal de l'OMI; Mme L. Young, fonctionnaire d'administration de l'OMI; M. R. Vigil, Chef de la Section de la réglementation des transports maritimes de la CNUCED; Mme M. Faghfour, juriste de la CNUCED; M. Carlos Moreno, juriste de la CNUCED; M. E. Chrispeels, juriste principal de la CNUCED; Secrétaire de la Conférence, M. A. Behnam, de la CNUCED.

10. La Conférence était saisie, comme document de base pour ses travaux, des projets d'articles pour une convention sur les privilèges et hypothèques maritimes 1/ établis par le Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes, et d'une compilation d'observations et de propositions de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales sur le projet de convention sur les privilèges et hypothèques maritimes 2/. La Conférence a adopté son règlement intérieur 3/ et son ordre du jour 4/.

---

1/ A/CONF.162/4.

2/ A/CONF.162/3 et Add.1, Add.2 et Add.3.

3/ A/CONF.162/2 et A/CONF.162/5.

4/ A/CONF.162/1.

page 4

11. A l'issue de ses travaux, dont il est rendu compte dans son rapport 5/, la Conférence a établi le texte de la CONVENTION INTERNATIONALE SUR LES PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES MARITIMES (1993).

12. La Conférence a adopté le 6 mai 1993 une résolution intitulée "Etude d'une éventuelle révision de la Convention internationale pour l'unification de certaines règles sur la saisie conservatoire des navires de mer".

13. Le texte de la Convention a été adopté par la Conférence le 6 mai 1993. La Convention sera ouverte à la signature au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 1er septembre 1993 au 31 août 1994 compris.

Fait à Genève, le six mai mil neuf cent quatre-vingt-treize, en un seul original en langues anglaise, arabe, chinoise, espagnole, française et russe, tous les textes faisant également foi. L'original de l'Acte final sera déposé dans les archives du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président de la Conférence

W. Müller

Le Secrétaire général de la CNUCED

K.K.S. Dadzie

Le Secrétaire général de l'OMI

W.A. O'Neil

Le Secrétaire exécutif de la Conférence

R. Vogel

Le Secrétaire exécutif adjoint de la Conférence

E.M. Göransson

Le Secrétaire de la Conférence

A. Behnam

Le Juriste principal

E. Chrispeels

EN FOI DE QUOI les représentants soussignés ont apposé leur signature sous le présent Acte final.

-----